

# **BAN ASBESTOS FRANCE**

*Association de lutte contre l'amiante*

<http://www.ban-asbestos-france.com>



Patrick HERMAN (président)  
Algues 12230 Nant

Tél/fax : 05 65 62 23 02  
Email : [patrick.herman@free.fr](mailto:patrick.herman@free.fr)

*Contact : Gérard VOIDE - 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly  
- Tél/fax 01 48 53 31 45 - Email : [voide@aliceadsl.fr](mailto:voide@aliceadsl.fr)*

Madame MARIN  
Inspectrice du Travail  
Section 13A de l'Inspection du Travail  
9-11 rue Georges Pitard  
75015 PARIS

Objet : travaux de désamiantage de la Tour Albert

Orly, le 25 Février 2008

Chère Madame,

Nous vous avons écrit le 2 Janvier 2007 à propos des travaux de désamiantage de la Tour Albert du 33 rue Croulebarbe à Paris en vous alertant alors sur la non conformité du plan de retrait amiante du local ascenseurs (non travail à l'humide, non étanchéité de la zone, etc...). Ce plan avait été totalement repris et sécurisé avec la collaboration de Monsieur Ducros de la CRAMIF, ce dont nous nous sommes réjouis, et nous vous en remercions.

Nous revenons vers vous aujourd'hui au sujet de la 4<sup>ème</sup> phase des travaux. En effet, dès lundi 25 Février 2008 il était prévu le retrait du flocage –très dégradé- du local technique attenant au parking (machinerie, surpresseurs, groupe électrogène, alimentation électrique). Il s'agit d'une nouvelle opération délicate qui devait s'effectuer au cours des nuits des 25/26 et 26/27 Février et qui, brusquement, a été reportée à des dates inconnues.

Des propriétaires craignent pour la sécurité tant pour les travailleurs intervenants que pour eux-mêmes.

Nous partageons ces craintes car l'entreprise chargée des travaux a fait un important percement côté parking pour le passage des tuyaux d'échange d'air et des câbles électriques destinés au chantier de désamiantage. Or, un doute subsiste sur la présence ou non d'amiante dans le flocage de ces parkings. Nous l'avons signalé en 2005 (vous trouverez, ci-joint, notre compte-rendu de visite du 9 Février 2005 et sa note complémentaire).

Dans ces conditions, prendre l'air proche du flocage du parking risquant d'être pollué pour alimenter le circuit de dépression-épuration du chantier devient, nous semble-t-il, incompatible.

Et il apparaît impératif que la première opération de cette phase de travaux consiste à retirer le flocage suspect.

Par ailleurs, il ne faudrait pas que les difficultés techniques du désamiantage de ce local – présence d'une machinerie électrique importante, nécessité de limiter les coupures de courant dans le temps – amènent à des concessions sur les dispositions de l'arrêté du 14 Mai 1996 :

- Etanchéité à l'air et à l'eau du local par ailleurs mitoyen du logement du gardien
- Tests de fumée
- Travail à l'humide
- Dépression atmosphérique avec prise d'air dans un endroit sain
- EPI avec adduction d'air, etc ...

Aussi, nous vous serions extrêmement reconnaissants d'intervenir sur ce chantier imminent.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'agréer, Chère Madame, nos salutations respectueuses.

Gérard Voide

Copie : Syndic LAMY, Présidente du Conseil Syndical, APRB, SET, CRAMIF